

SOUS-THÈME - 4.5 Gestion des systèmes d'information**PRINCIPE 42 MAINTENANCE ET SAUVEGARDE INFORMATIQUES**

Finalité: l'officine met en place une procédure de maintenance et sauvegarde de ses outils informatiques afin d'éviter toute perte d'intégrité des données.

QUESTIONS À SE POSER	PRATIQUES	EXEMPLES D'ÉLÉMENTS DE PREUVE
L'officine dispose-t-elle d'un contrat de maintenance informatique ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit respecter les exigences de ses prestataires en termes de maintenances des équipements et logiciels. 	<ul style="list-style-type: none"> Manuel d'utilisation
Les pannes sont-elles anticipées ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit définir des instructions aux utilisateurs en cas de dysfonctionnement ou panne des installations et des équipements. 	<ul style="list-style-type: none"> Conduites à tenir en cas de panne électrique, de panne du système d'information...
Comment sont maîtrisées les sauvegardes ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit utiliser des supports de sauvegardes pérennes dans le temps dans le respect de la réglementation. L'officine doit, dès que cela est possible, envisager un système de sauvegarde sur double support. L'officine peut externaliser une sauvegarde en dehors des locaux de l'officine. L'officine peut mettre en place des tests de restauration des sauvegardes. 	<ul style="list-style-type: none"> Cloud, NAS, Disque dur... Test de restauration
À quelle fréquence la sauvegarde est-elle mise en place ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit mettre en œuvre un planning de sauvegarde concernant l'ensemble des logiciels nécessaires à son bon fonctionnement. Les sauvegardes mises en place peuvent être totales ou incrémentielles. 	<ul style="list-style-type: none"> Planning (date et responsable) Traçabilité des sauvegardes

Outils de référence

- [M.20 | Protection des données de santé](#)
- [M.33 | Sécurité numérique et cybersécurité](#)

**Document de référence**

- [Fiche durée de conservation des documents liés à l'activité pharmaceutique de l'officine - ONP](#)

